

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 7 OCTOBRE 2004**

**AVIS DU**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2**

**DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EXERCICE 2004**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

Le C.E.S.R. prend acte du projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2004 qui est équilibré en dépenses et en recettes à **6 191 298 €**

**1. Les dépenses**

*/ section d'investissement*

3 Les ouvertures d'autorisations de programme s'élèvent à 3 698 038 €. Cela concerne essentiellement les secteurs :

\* "transport" avec une inscription complémentaire de 2 500 000 € pour permettre la poursuite des études liées au projet tram-train ;

\* "enseignement et formation" : une inscription nouvelle de 2 900 000 € permettant le financement d'un cyclotron dans le cadre de la recherche universitaire (2 000 000 €) et des travaux de réhabilitation des lycées (900 000 €) ;

\* "développement urbain" : une inscription de 3 811 226 € pour la participation du Conseil régional à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Réunion dont 1 088 226 € en autorisation de programme complémentaire, la différence concernant des ajustements de prévisions à l'intérieur du chapitre 906 - "développement urbain" ;

\* "actions économiques" : un virement de 5 110 000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, suite à la révision de la dotation globale garantie aux communes pour les exercices 2002 et 2003 sur les recettes d'octroi de mer, et (-) 7 380 000 € pour les travaux de raccordement des fibres optiques qui ne seront engagés qu'en 2005.

3 En crédits de paiement, une inscription globale de (-) 3 199 807 € est proposée.

### ***section de fonctionnement***

3 Compte tenu des ajustements internes, l'inscription nette totale est de 7 779 705 € Le C.E.S.R. note pour :

\* les "interventions socio-économiques" : une inscription de crédits à hauteur de 546 422 € pour le règlement du contentieux sur le CENTHOR ;

\* les "interventions économiques générales" : une prise en charge par le Conseil régional des dépenses liées au régime de préretraite pour 420 000 € et une amplification des primes régionales à l'emploi pour 296 000 €;

\* le fonctionnement de la Région : un renforcement des moyens à hauteur de 1 M€

\* les "impôts obligatoires" : l'inscription des 5 110 000 € qui seront restitués au titre de la dotation globale garantie aux communes sur les recettes d'octroi de mer.

3 L'inscription globale en crédits de paiements s'élève à 9 391 105 €

## **2. Les recettes**

Le C.E.S.R. constate :

\* un ajustement des prévisions de recettes fiscales de 9 264 105 € résultant de la taxe additionnelle à l'octroi de mer (9 534 105 €) ;

\* une baisse du recours à l'emprunt à hauteur de 3 072 807 €

## **3. Observations**

Le C.E.S.R. rappelle que, dès 1999, il avait préconisé dans son rapport "les déplacements à la Réunion : l'urgence des choix" qu'en priorité soit menée une politique volontariste de développement des transports collectifs et de diversification des modes de déplacement. A ce sujet, il ajoutait que "plus que jamais, la résolution du problème des déplacements passe par le nécessaire développement des transports collectifs à la Réunion. Il est temps de mettre en œuvre la recommandation essentielle du Schéma Global des Déplacements (S.G.D.) proposant d'accentuer l'effort en faveur des transports en commun".

Compte tenu de l'urgence, le C.E.S.R. déplore la longueur des études et les difficultés à prendre les décisions qui s'imposent.

Concernant l'E.P.F., le C.E.S.R. note que les crédits inscrits à la DM2 ne concernent que l'engagement financier du Conseil régional au titre du Contrat de Plan et du Plan de Développement Régional. Il rappelle qu'un abondement budgétaire plus conséquent permettrait à cet établissement de mener une politique foncière plus significative permettant de répondre aux besoins.

Enfin, le C.E.S.R. s'interroge sur le montant de l'indemnisation concernant l'opération du CENTHOR et sur l'augmentation des moyens nécessaires au fonctionnement du Conseil régional. Il souhaiterait aussi être informé du coût global des études sur le tram-train (études finies et études prévisionnelles).